MIS À JOUR LE 26/09/2025

Publicité relative aux Vaccins

Dans les publicités pour les vaccins à destination des professionnels de santé, la limitation de leur utilisation à certaines populations cibles, conformément aux recommandations particulières du Haut Conseil de Santé Publique, devra figurer dans son intégralité, de façon lisible et sans renvoi dans les documents promotionnels.

Le référencement de ces recommandations doit préciser le N° et la date du bulletin Epidémiologique Hebdomadaire dans lequel elles sont publiées avec un renvoi au site internet de Santé Publique France concernant cette publication.